

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

<b>COMMUNE DE TOULOUGES 66350</b>	<b>COMPTE RENDU DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DE L'ELECTION DE SEPT ADJOINTS ET DE LA DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES DU 29 MARS 2014</b>
---------------------------------------	---

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations du vingt-trois mars deux mille quatorze, se sont réunis à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.10 et L. 2122.8 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les Conseillers Municipaux :

1. Jean ROQUE
2. Mireille REBECQ
3. Gaston COUBRIS
4. Bernadette CARDIN-MADERN
5. Claude CID
6. Elise ROUBY
7. Laurent ROSELLO
8. Laetitia SOUNIER
9. Gérard CASTANY
10. Hélène GODET
11. Nicolas BARTHE
12. Catherine BRET
13. Raymond CARBONES
14. Roselyne BARANDE
15. Pierre MONTEL
16. Marie-France MIR
17. Arnaud HINGRAY
18. Marie-Claude GASCON
19. Jean SEGARRA
20. Florence HOSTAILLE
21. Bernard PAGES
22. Françoise BRUNET
23. Franck DE LA LLAVE
24. Danielle PONCET
25. Marc VALETTE
26. Annie GRANDEMANGE
27. Rachid ABDOUCHE
28. Catherine DUMAS
29. Hervé MASSE

La séance a été ouverte sous présidence de Monsieur Louis CASEILLES, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 23 mars 2014.

- Nombre d'électeurs inscrits : 5 104
- Nombre de votants : 3 162
- Nombre de bulletins nuls : 587
- Nombre de suffrages exprimés : 2 575

A l'issue de cette lecture, Louis CASEILLES procède à l'installation des Conseillers Municipaux :

Monsieur Jean ROQUE, Madame Mireille REBECQ, Monsieur Gaston COUBRIS, Madame Bernadette CARDIN-MADERN, Monsieur Claude CID, Madame Elise ROUBY, Monsieur Laurent ROSELLO, Madame Laëtitia SOUNIER, Monsieur Gérard CASTANY, Madame Hélène GODET, Monsieur Nicolas BARTHE, Madame Catherine BRET, Monsieur Raymond CARBONES, Madame Roselyne BARANDE, Monsieur Pierre MONTEL, Madame Marie-France MIR, Monsieur Arnaud HINGRAY, Madame Marie-Claude GASCON, Monsieur Jean SEGARRA, Madame Florence HOSTAILLE, Monsieur Bernard PAGES, Madame Françoise BRUNET, Monsieur Franck DE LA LLAVE, Madame Danielle PONCET, Monsieur Marc VALETTE, Madame Annie GRANDMANGE, Monsieur Rachid ABDOUCHE, Madame Catherine DUMAS, Monsieur Hervé MASSE.

Monsieur Gaston COUBRIS, le doyen des membres du conseil a pris ensuite la présidence, pour organiser l'élection du nouveau Maire.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Danielle PONCET

## ELECTION DU MAIRE

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président rappelle que conformément aux articles L. 2122.4 et L. 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Mireille REBECQ propose la candidature de Jean ROQUE.

L'élection a lieu au scrutin secret : chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son bulletin de vote dans l'urne .

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code Electoral	0
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés	29
- Majorité absolue	15

### A OBTENU

- Monsieur Jean ROQUE                      29 (vingt-neuf) voix

Monsieur Jean ROQUE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

## CREATION DE 7 POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer maintenant le nombre d'Adjoints au Maire, conformément à l'article L.2122-1 à L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que ce nombre ne saurait excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal et propose à l'assemblée de fixer à 7 (sept) le nombre des Adjoints.

A l'unanimité, des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer à sept le nombre d'Adjoints à élire et de **POURVOIR**, ce jour, ces sept postes.

## ELECTION DES ADJOINTS

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il laisse un délai de 10 minutes pour le dépôt des candidatures. Une (1) seule liste conduite par Mireille REBECQ a été déposée. Le Maire fait procéder à l'élection des Adjoints, avec Hélène GODET et Franck DE LA LLAVE comme assesseurs et Danielle PONCET comme secrétaire.

### **Premier Tour de scrutin :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0 (Zéro)
- Nombre de votants (enveloppes déposées)	29 (Vingt-neuf)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0 (Zéro)
- Nombre de suffrages exprimés	29 (Vingt-neuf)
- Majorité Absolue	15 (Quinze)

La liste conduite par **Mireille REBECQ** obtient **29 voix**

A l'unanimité des suffrages exprimés, la liste conduite par Mireille REBECQ, est élue pour pourvoir les 7 postes d'Adjoints comme ci-dessous :

1 <sup>er</sup> Adjointe	Mireille REBECQ
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Gaston COUBRIS
3 <sup>ème</sup> Adjointe	Bernadette CARDIN-MADERN
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Claude CID
5 <sup>ème</sup> Adjointe	Elise ROUBY
6 <sup>ème</sup> Adjoint	Laurent ROSELLO
7 <sup>ème</sup> Adjoint	Gérard CASTANY

### **DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Jean ROQUE procède maintenant à la désignation de cinq Conseillers Municipaux Délégués :

1er Conseiller Municipal Délégué	Nicolas BARTHE
2ème Conseillère Municipale Déléguée	Laëtitia SOUNIER
3ème Conseiller Municipal Délégué	Raymond CARBONES
4ème Conseillère Municipale Déléguée	Hélène GODET
5ème Conseiller Municipal Délégué	Pierre MONTEL

Le procès-verbal, dressé et clos, le vingt-neuf mars à onze heures, a été signé par le Maire Jean ROQUE, le Doyen du Conseil Municipal Gaston COUBRIS, la secrétaire de séance Danielle PONCET, et les assesseurs Hélène GODET et Franck DE LA LLAVE.